

La Maison-Dieu, 230, 2002/2, 93-112

PAUL DE CLERCK

POUR UNE PNEUMATOLOGIE DU MINISTÈRE ECCLÉSIAL

QUELQUES RESSOURCES LITURGIQUES

« Nous reconnaissons que les ministres ordonnés de nos Églises sont donnés par Dieu comme instruments de sa grâce et comme possédant non seulement la vocation intérieure de l'Esprit, mais aussi la mission du Christ à travers son Corps, l'Église¹ ».

LA PLUPART DES ARTICLES qui précèdent ont souligné la nécessité de la collaboration, dans l'exercice actuel du ministère presbytéral. Dans une ecclésiologie du Peuple de Dieu, la coresponsabilité de tous les chrétiens est une exigence, même si ses formes de réalisation tardent à se mettre en place.

Paul De Clerck, prêtre du diocèse de Malines-Bruxelles, ancien directeur de l'Institut supérieur de Liturgie, est professeur à l'Institut catholique de Paris, et directeur de La Maison-Dieu.

1. « L'accord entre les Églises anglicanes des Îles britanniques et les Églises luthériennes de Scandinavie et des pays baltiques. Accord de Porvoo », dans A. BIRMELE-J. TERME, éd., *Accords et dialogues œcuméniques bilatéraux-multilatéraux*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1995, IV, p. 175-202, § IV.

Plus précisément, Jean-Louis Blaise note que « c'est dans la liturgie que la présidence du prêtre s'exerce de la façon la plus "précédée", la plus guidée » (p. 18) ; il n'a pas précisé quel était l'agent de cette guidance, mais il est sans doute permis de lire en cette expression un « passif théologique ». De même, Jean-Claude Menoud termine en écrivant : « Le reste, c'est-à-dire le plus important, nous échappe. Ce qui devrait donner de l'air et faire diminuer le stress de bien des prêtres. Peut-être ne faisons-nous pas encore assez confiance aux rites et à la force du langage symbolique » (p. 40). C'est le théologien qui est le plus explicite, lorsqu'il écrit : « Son autorité [celle du prêtre] lui est donc bien d'abord "donnée", et donnée, comme le montre le rituel de l'Ordination, par la grâce du Saint Esprit » (L.-M. Chauvet, p. 47).

Les conditions actuelles de l'exercice du ministère pastoral obligent à une déprise, par rapport aux manières auxquelles on était habitué. Ne faut-il voir ici qu'une pression sociale momentanée, une nécessité de la modernité, et une abdication par rapport à la véritable autorité du ministère ecclésial ? On aimerait, au contraire, souligner que les nécessités du moment offrent aussi une excellente occasion de retrouver des dimensions oubliées du ministère, et de sa guidance par l'Esprit de Dieu. La dé-maîtrise à laquelle les prêtres se sentent poussés pourrait ainsi faire redécouvrir les fondements pneumatologiques du ministère ecclésial. Elle ne serait donc pas à vivre seulement sur le plan psychologique, mais aussi au niveau de la compréhension théologique du sacrement, et on peut en espérer un effet salutaire, au sens le plus large du terme.

Cet article, qui se présente comme un « essai », voudrait donc servir à unifier l'action des prêtres et la théologie qui les habite. Celle-ci est dominée par la relation au Christ, puisque l'on définit couramment le ministère de l'évêque et du prêtre comme une participation au sacerdoce du Christ ; on souligne que, principalement dans la liturgie, le prêtre agit *in persona Christi*. À la suite des suggestions des auteurs de ce numéro, rappelées ci-dessus, on aimerait développer les fondements pneumatologiques du ministère ecclésial, et montrer qu'il ne faut pas séparer « les deux

mains du Père », comme aurait dit saint Irénée². On indiquera les ressources que l'Écriture et la liturgie offrent pour explorer cette voie³.

Assumer le passif

Il n'est pas inutile, avant d'ouvrir des perspectives nouvelles, de considérer le passé, et de l'assumer, de manière à mieux percevoir les corrections à apporter. Il faut reconnaître, en effet, que la tradition occidentale accuse un déficit pneumatologique par rapport à l'Orient. Devant ce constat, il ne s'agit pas de jouer une tradition contre l'autre, mais au contraire de prendre meilleure conscience des richesses et des limites de chacune, de manière à les enrichir toutes deux. Du point de vue de la pneumatologie, il n'est pas difficile d'observer que l'Occident n'a pas développé autant que l'Orient le rôle de l'Esprit dans la vie chrétienne ; s'agissant d'une personne divine, on reconnaîtra aisément qu'il y a là une lacune.

Citons deux exemples. Le premier a marqué considérablement la tradition occidentale. Il s'agit de la théologie eucharistique d'Ambroise, qui attribue la consécration (il utilise déjà le terme) à la puissance créatrice de la Parole du Christ⁴. À sa suite, les théologiens occidentaux souligneront que la conversion des espèces eucharistiques se

2. IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, par exemple V, 1, 3 à propos de la création ; éd. A. ROUSSEAU, L. DOUTRELEAU, CH. MERCIER, PARIS, Éd. du Cerf, coll. « Sources chrétiennes » 153, 1969, p. 27-29.

3. On trouvera des développements analogues dans J. CASTELLANO, « El sacerdote 'homo spiritualis', hombre del Espíritu. De la liturgia de la ordenación a la vivencia del ministerio », dans *Fovenda sacra liturgia*. Miscelánea en honor del Dr. Pere Farnés, Barcelone, Centre de Pastoral Litúrgica, 2000, p. 493-505. On ne négligera pas le bon dossier « Célébrer et/ou prier ? », dans *Célébrer* n° 226, décembre 1992, p. 4-16.

4. AMBROISE de Milan, *De sacramentis* IV, 13-17 ; éd. B. Botte, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sources chrétiennes » 25bis, 1961, p. 109-111.

réalise par les paroles de l'institution, prononcées par le prêtre *in persona Christi*. Dans cette perspective, l'invocation de l'Esprit n'est pas nécessaire ; le canon romain ne l'intégrera pas, et au XIV^e siècle on se disputera même avec l'Orient à ce propos, en justifiant les vues occidentales⁵.

L'autre texte offre un exemple typique des réflexes occidentaux, choisi presque au hasard parmi beaucoup d'autres possibles. Il s'agit d'un théologien non moins patenté que Hugues de Saint-Victor. Dans son ouvrage intitulé *De sacramentis christianae fidei* (1135-1140), il développe une analyse tripartite de la notion de sacrement, en référence à la création, à l'institution et à la sanctification. Il écrit :

« La nature a d'abord donné aux sacrements habilitation à pouvoir l'être ; l'institution leur a ensuite adjoint l'autorité pour le devenir ; la bénédiction leur a enfin ajouté la sainteté pour l'être. La première a été faite par le Créateur ; la deuxième leur fut proposée par le Sauveur ; la troisième est administrée par le dispensateur... Dieu a d'abord créé par lui-même et en lui, c'est-à-dire seul et en majesté. Ensuite le Sauveur a institué par lui-même, mais en nous, c'est-à-dire seul et dans son/notre humanité. Enfin le prêtre sanctifie ni par lui-même ni en lui, car ce n'est pas lui seul qui agit, et ce n'est pas sa force qui est donnée pour la sanctification⁶ ».

La fin de ce passage est extrêmement révélatrice. Dans ce raisonnement tripartite, où les deux premières actions sont attribuées au Père et au Fils, on s'attendrait à ce que la troisième le soit au Saint Esprit. Mais Hugues nomme le prêtre, et est pris en flagrant délit de déficit pneumatologique ! Le fait est étonnant, et en même temps significatif, car l'auteur souligne explicitement que le prêtre n'agit pas de sa propre vertu. Il ne s'explique que par les habitudes occidentales et la mise en relief du rôle du prêtre.

5. S. SALAVILLE, « Epiclèse », *Dictionnaire de théologie catholique* 5, 1913, c. 194-300.

6. HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De sacramentis christianae fidei*, PL 176, 322.

Ces deux exemples nous font toucher du doigt les racines théologiques profondes de nos problèmes pastoraux actuels. Pour les surmonter, considérons d'abord les traditions bibliques.

Des orientations bibliques

On sait que les ministères de l'Église ne bénéficient pas de « paroles d'institution » aussi claires que celles de l'Eucharistie ou du baptême (Mt 28, 19), mentionnées à chaque célébration de ces sacrements. Les exégètes décrivent aujourd'hui le développement progressif des offices de direction, dans les divers écrits du Nouveau Testament⁷. Les prières d'ordination des diverses traditions liturgiques ne sont pas non plus construites autour de l'un ou l'autre passage biblique qui serait proposé comme le fondement du ministère ecclésial⁸. C'est dire que la Tradition est plus riche à ce propos que ce qu'on en a retenu dans la théologie occidentale du second millénaire.

Sans se livrer ici à une enquête exhaustive, on pourrait souligner déjà la manière dont Jésus a commencé son propre ministère. En effet, selon les exégètes, la péricope du baptême se présente davantage comme une investiture messianique que comme le baptême d'un chrétien ordinaire :

« À l'instant où il remontait de l'eau, il vit les cieux se déchirer et l'Esprit, comme une colombe, descendre sur lui. Et des cieux vint une voix : "Tu es mon Fils bien-aimé, il m'a plu de te choisir" » Mc 1, 10-11.

7. Lire Ch. PERROT, *Après Jésus. Le ministère chez les premiers chrétiens*, Paris, Éd. de l'Atelier, coll. « Vivre, croire, célébrer », 2000.

8. Voir P. DE CLERCK, « L'usage de l'Écriture dans les prières d'ordination des liturgies byzantine, gallicane et romaine », dans A.M. TRIACCA-A. PISTOIA, éd., *Ordination et ministères*. Conférences Saint-Serge, XLII^e Semaine d'Études liturgiques, juin 1995, Rome, Ed. Liturgiche, coll. « Bibliotheca 'Ephemerides liturgicae' – Subsidia » 85, 1996, p. 107-117.

La suite est éloquente :

« Aussitôt l'Esprit pousse Jésus au désert » (v. 12).

La relecture de la mission de Jésus accomplie par la tradition évangélique souligne bien que c'est l'Esprit de Dieu qui l'inspire. On ne s'étonne donc pas qu'il en aille de même pour ses disciples :

« Vous allez recevoir une puissance, celle du Saint Esprit qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre » Ac 1, 8⁹.

Ultérieurement, c'est l'Esprit qui dirige la mission de Philippe (Ac 8, 26 ; 29 ; 39). C'est lui aussi qui envoie Barnabas et Saul en mission :

« Un jour qu'ils célébraient le culte du Seigneur et qu'ils jeûnaient, l'Esprit Saint dit : "Réservez-moi donc Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés." Alors, après avoir jeûné et prié, et leur avoir imposé les mains, ils leur donnèrent congé » Ac 13, 23.

Mais le passage le plus intéressant des Actes, pour notre propos, est celui-ci :

« Prenez soin de vous-mêmes et de tout le troupeau dont l'Esprit Saint vous a établis les gardiens [les évêques], paissez l'Église de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang » Ac 20, 28.

Ici, en effet, c'est l'Esprit Saint qui est présenté comme le sujet du choix des anciens [presbytres] d'Éphèse, de leur « établissement » [terme technique du Nouveau Testament], de leur désignation comme responsables de

9. On conviendra facilement qu'il ne s'agit pas ici de « l'ordination » des apôtres ; selon le v. 5, il s'agirait plutôt de leur baptême. Mais ces termes n'ont pas encore la même prégnance qu'ultérieurement.

cette Église. Voilà des données pneumatologiques assez rarement rappelées dans les réflexions actuelles sur les ministères.

Elles ne sont pas les seules. L'épître aux Éphésiens met dans la bouche de Paul les paroles suivantes :

« J'ai été fait ministre [*diakonos*] par le don de la grâce que Dieu m'a accordée en déployant sa puissance [selon l'énergie de sa puissance] » Ep 3, 7.

La première épître de Pierre affirme que c'est « sous l'action de l'Esprit Saint envoyé du ciel » que les prédicateurs de l'Évangile transmettent le message (I P 1, 12). On ne s'étonne donc pas que les épîtres pastorales nomment l'imposition des mains, geste épyclétique par excellence, comme rite d'investiture des ministres de l'Église. Citons-en au moins un passage :

« C'est pourquoi je te rappelle d'avoir à raviver le don de Dieu qui est en toi depuis que je t'ai imposé les mains » II Tm 1, 6.

Le verbe grec traduit ici par raviver, ἀναζωπυρεῖν, signifie « souffler sur la cendre pour rallumer la flamme » ; l'auteur compare donc le don de Dieu, littéralement « le charisme de Dieu », à un feu reçu par l'imposition des mains de l'Apôtre ; il poursuit : « ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi » (v. 7).

On s'étonne donc que, sans même faire de recherche approfondie, on trouve tant de textes bibliques où le ministère de l'Église est présenté comme une œuvre de l'Esprit, alors qu'ils inspirent si peu le quotidien de la vie des prêtres, et que la théologie occidentale les a peu intégrés à sa réflexion. Mais il n'en va pas de même de la tradition liturgique.

L'ordination, un don de l'Esprit

Passons donc de la Bible aux Rituels, lieux d'expression majeurs de la Tradition de l'Église. S'ils ne parlent guère de la vocation, et s'ils ne l'attribuent pas explicitement au Saint Esprit, ils envisagent ce terme, et la réalité qu'il recouvre, comme un passif : quelqu'un est appelé. On pourrait en ce sens parler de l'Esprit comme « l'inspirateur » de la vocation, comme Celui qui prépare le cœur de certains chrétiens à exercer un ministère dans l'Église, quelles que soient les modalités concrètes de l'appel et la médiation que les communautés exercent en ce domaine¹⁰. En d'autres termes, les Rituels ne présentent jamais quelqu'un comme un *candidat* au ministère ; à les entendre, on ne se propose pas soi-même pour l'œuvre ecclésiale, on y est appelé : par l'Esprit, et par l'Église. Voilà déjà de quoi détendre quelques crispations, nées du fait que l'on envisage parfois le ministère comme un projet personnel, éventuellement contrecarré par les impératifs de la mission.

Plusieurs travaux ont été consacrés à l'étude des Rituels d'ordination¹¹. Tous montrent avec une évidente clarté que le cœur de la prière consiste en une épiclese ; citons celle de l'ordination d'un évêque :

« Et maintenant, Seigneur,
répands sur celui que tu as choisi

10. Sur la théologie de la vocation, lire le dossier réuni dans *Prêtres diocésains* n° 1387, juin-septembre 2001, qui publie les Actes d'une session de la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Institut catholique de Paris (12 articles).

11. B. BOTTE, « L'Ordre d'après les prières d'ordination », dans *Études sur le sacrement de l'ordre*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Lex orandi » 22, 1957, p. 13-41 ; P.-M. GY, « La théologie des prières anciennes pour l'ordination des évêques et des prêtres », dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 58, 1974, p. 599-617 ; P. DE CLERCK, « La théologie des prières d'ordination », dans *Prêtres diocésains* n° 1280 (numéro spécial sur Les ministères dans l'Église), mars-avril 1990, p. 156-166.

la force qui vient de toi,
 l'Esprit souverain que tu as donné
 à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ,
 l'Esprit qu'il a lui-même communiqué
 aux saints Apôtres qui établirent
 l'Église en chaque lieu
 comme ton sanctuaire,
 à la louange incessante et à la gloire de ton Nom ¹². »

Conformément aux textes bibliques cités ci-dessus, être ordonné évêque consiste à recevoir, par la prière et l'imposition des mains, un don de l'Esprit, plus précisément le même charisme que Dieu donna à son Fils bien-aimé et que celui-ci communiqua à ses Apôtres pour fonder l'Église.

À propos des presbytres, l'évêque demande :

« Nous t'en prions, Père tout-puissant,
 donne à tes serviteurs que voici
 d'entrer dans l'ordre des prêtres ;
 Répands une nouvelle fois au plus profond d'eux-mêmes
 l'Esprit de sainteté ;
 Qu'ils reçoivent de toi, Seigneur,
 la charge de seconder l'ordre épiscopal ¹³ ».

« Répands une nouvelle fois » fait allusion à la première fois, celle du baptême-confirmation. Le don ici demandé est compris comme une détermination ultérieure de la grâce baptismale offerte à tout chrétien.

On soulignera que ni l'une ni l'autre de ces prières, ni d'ailleurs aucune autre, dans aucune famille liturgique, ne demande pour les ordonnés la participation au sacerdoce du Christ. Dans la version originale de la prière romaine d'ordination des presbytres, le Christ n'est même pas nommé, sinon pour situer les apôtres ; la prière demande à Dieu de communiquer aux ordinands le don de l'Esprit de

12. *L'Ordination de l'évêque, des prêtres et des diacres*, Paris, Desclée-Mame, 1997, p. 40.

13 *Ibid.*, p. 97.

sainteté pour exercer la tâche ministérielle, détaillée par référence à Moïse pour la direction de la communauté, à Aaron pour le culte, et aux apôtres pour l'enseignement de la foi. Il est encore moins question, dans la prière, de participation au sacerdoce de l'évêque, même si l'ordonné reçoit « la charge de seconder l'ordre épiscopal ». Le prêtre n'y est pas non plus défini dans son rapport à l'eucharistie, qui n'est pas explicitement mentionnée. Enfin, l'ordination n'y est pas présentée comme une transmission de pouvoirs ; toutes les formules commençant par « Reçois le pouvoir de... » ont été supprimées dans *l'ordo* de 1968.

Dans la révision opérée en 1990, la référence christologique a cependant été amplifiée¹⁴. Le texte parle maintenant des prêtres comme des « ministres de Jésus, le Christ ». Plus loin, celui-ci est nommé « l'Apôtre et le grand Prêtre que notre foi confesse » (He 3, 1) ; la nouvelle version a même introduit le vocabulaire sacrificiel, citant He 9, 4 : « par l'Esprit Saint, il [le Christ] s'est offert lui-même à toi comme victime sans tache ». Paradoxe de l'histoire : au moment même où l'on découvre les limites d'une théologie trop exclusivement christologique du ministère, on introduit dans la prière d'ordination des références au Christ Grand Prêtre !

Quoiqu'il en soit de ce développement moderne, la lecture des prières des diverses traditions liturgiques mène à la conclusion que l'ordination est considérée comme un don de l'Esprit aux ordonnés, qui les habilite à exercer le ministère de l'Église. On se souviendra aussi de l'admirable geste qui accompagne la prière d'ordination de l'évêque, où deux diacres tiennent l'évangélaire ouvert au-dessus de sa tête : il est ordonné sous l'évangile ; son ministère s'exercera donc sous la Parole, en vue de l'annoncer et d'en faire vivre. *Lumen Gentium* a tenté d'exprimer ces convictions, en harmonisant les dimensions pneumatologique et christologique de l'ordination :

14. Sur cette révision, on peut lire P. JOUNEL, « La nouvelle édition typique du *Rituel des ordinations* », *LMD* 186, 1991/2, p. 7-22, et M. VIDAL, « La nouvelle prière d'ordination des prêtres. Réflexions théologiques », *ibid.*, p. 23-30.

« Pour remplir de si grandes charges, les apôtres ont été comblés de dons par une effusion spéciale de l'Esprit Saint descendant sur eux (cf. Ac 1, 8 ; 2, 4 ; Jn 20, 22-23), et ont transmis eux-mêmes à leurs collaborateurs, par l'imposition des mains, le don de l'Esprit (cf. 1 Tm 4, 14 ; 2 Tm 1, 6-7), qui s'est transmis jusqu'à nous dans la consécration épiscopale... En effet, il ressort clairement de la Tradition, qui s'exprime surtout dans les rites liturgiques et dans l'usage de l'Église aussi bien d'Orient que d'Occident, que par l'imposition des mains et par les paroles de la consécration la grâce de l'Esprit Saint est donnée et un caractère sacré est imprimé, de sorte que les évêques, d'une façon éminente et visible, jouent le rôle du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife, et agissent en sa personne (*in eius persona agant*) » (*Lumen Gentium*, n° 21).

Il faut donc cesser de parler de l'ordination comme d'une transmission de pouvoirs ! On aimerait aussi que l'on équilibre une conception trop exclusivement christologique du ministère par une compréhension pneumatologique. L'ordination est une investiture charismatique ; une Église locale y présente quelqu'un en vue d'exercer en son sein le ministère de l'Évangile, et elle le reçoit comme tel. Il est clair que l'exercice du ministère comporte une régulation de pouvoirs, certainement en sa dimension pastorale, et aussi magistérielle. Mais on peut soutenir que c'est dans le domaine sacramentel que cet aspect est le plus ténu ; les épiclèses en font foi.

Les sacrements, dans l'Esprit

Des épiclèses ont été insérées dans les prières eucharistiques de la liturgie romaine, depuis 1968, mais leur présence n'a pas encore transformé la théologie sacramentaire¹⁵. Il est très instructif de considérer le rôle

15. P. DE CLERCK, « Les épiclèses des nouvelles prières eucharistiques du rite romain. Leur importance théologique », dans *Ecclesia orans* 16, 1999/2, p. 189-208.

de l'épiclèse dans l'anaphore de la *Tradition apostolique*, l'ancêtre de notre Prière eucharistique II ; dans ce texte, en effet, le récit d'institution fait partie de l'action de grâce, l'auto-donation de Jésus à la Cène y apparaissant comme le motif suprême de la louange du Père. Suit l'anamnèse, qui exprime l'actualisation du mystère pascal, et l'épiclèse, formulée en ces termes :

« Et nous te demandons d'envoyer ton Esprit Saint sur l'oblation de la sainte Église. En les rassemblant, donne à tous ceux qui participent à tes saints mystères (d'y participer) pour être remplis de l'Esprit Saint, pour l'affermissement de leur foi dans la vérité, afin que nous te louions et glorifions... ¹⁶ ».

À écouter la prière, ce n'est pas le récit d'institution qui est consécatoire, pour reprendre notre vocabulaire, mais l'épiclèse. Celle-ci rend présent, dans la puissance de l'Esprit, le mémorial qui vient d'être énoncé précédemment, le mystère pascal que célèbre l'eucharistie. L'anamnèse de l'œuvre du Christ est rendue actuelle dans la force de l'Esprit Saint, et c'est la seule demande exprimée dans cette anaphore qui ne comporte pas de prière d'intercession. On est loin du « prêtre qui consacre », comme on a osé le dire dans la tradition occidentale ; ici on ne risque pas de confondre l'acteur liturgique et l'auteur de la grâce. L'Esprit fait entrer l'Église assemblée dans le mystère du Christ, ce qui s'exprime clairement dans la seconde partie du texte cité, qui annonce la communion eucharistique.

Il ne faudrait pas trop vite croire que cette théologie n'aurait aucune racine en Occident. La liturgie romaine connaît l'épiclèse en de nombreuses bénédictions (eau baptismale, saint chrême, etc.), mais pas dans le canon de la messe. Même là cependant, des médiévaux ne se sont pas privés d'y faire allusion, tel Florus de Lyon qui commente en ces termes le *Te igitur* :

16. *La Tradition apostolique*, éd. B. Botte, Münster, 1963, 1989^s, p. 16-17.

« “Nous te supplions d’accepter et de bénir”, comme s’ils [les prêtres] suppliaient en disant : Nous demandons que tu sanctifies ces offrandes par ton Esprit et que tu les bénisses [par le souffle] de ta bouche, afin que ce qui s’accomplit par l’humilité de notre ministère soit rempli par l’effet de ta puissance ¹⁷. »

Même si l’Occident a longtemps refusé l’épiclèse, comme on l’a rappelé ci-dessus, il est difficile de contester l’enrichissement qu’elle apporte à la théologie eucharistique. Car il ne s’agit de rien moins que de la place accordée à une autre personne divine. De par la présence de l’épiclèse, la prière eucharistique acquiert une structure trinitaire, ce qui représente un gain considérable pour la *lex orandi*. Il faut souligner, pour notre propos, combien la théologie de l’épiclèse pourrait être utile aux prêtres et à leur conscience sacerdotale. Elle creuse en effet la différence entre le ministre du sacrement et le don de la grâce, et évite par là même une trop grande identification du prêtre avec le dispensateur des dons divins, tel qu’on l’a observé chez Hugues de Saint-Victor. L’épiclèse de la III^e prière eucharistique est remarquable en ce sens, quand elle demande :

« nous te supplions de consacrer toi-même les offrandes que nous apportons ; sanctifie-les par ton Esprit, pour qu’elles deviennent le corps et le sang de ton Fils... »

L’auteur de la sanctification est clairement nommé. Le prêtre pour sa part, agissant au nom de l’Église qui l’a ordonné et dans l’assemblée qu’il a reçu mission de présider, reprend *in persona Christi* les paroles du Seigneur dont on célèbre le mémorial. Mais c’est l’Esprit qui fait de cette action un sacrement, qui la rend fructueuse et vivifiante pour tous ceux qui y participent, en les faisant entrer

17. FLORUS de Lyon, *Expositio missae* XLIV, 1, éd. P. Duc, Lyon, 1937, p. 122. La finale est empruntée à l’oraison qui précède la prière de l’ordination de l’évêque dans le sacramentaire grégorien (éd. J. Deshusses, t. 1, n° 21, p. 92).

dans le mystère pascal. « Car chaque fois qu'est célébré ce sacrifice en mémorial, c'est l'œuvre de notre Rédemption qui s'accomplit¹⁸. »

Les formules sacramentelles en *Je*

Les paroles centrales des sacrements, prononcées par le prêtre, celles que la théologie scolastique appelait la *forme* du sacrement, ont connu en Occident une évolution dont la conséquence fut la prédominance, jusqu'à Vatican II, de formules où le ministre s'exprimait en *je*, à l'encontre du *nous* ecclésial si caractéristique de la liturgie. L'eucharistie mise à part, seules y avaient échappé les paroles de l'ordination, contenues dans les prières citées ci-dessus, et celles de l'onction des malades qui étaient formulées de manière déprécative.

La cause en est à la formule du baptême. Durant les premiers siècles, le geste central du baptême consistait, en Occident, en la triple profession de foi des baptisés, accompagnée d'une triple immersion. À partir du VI^e siècle, peut-être même avant, on s'habitua à y joindre la parole : « Et moi, je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit ». Celle-ci, reprise à la finale du premier évangile (Mt 28, 19), avait l'avantage d'énoncer clairement la réalisation de l'acte baptismal accompli au nom unique de la Trinité. Il ne faut cependant pas nier ses inconvénients ; son introduction a relégué la profession de foi au rang de condition préalable à l'acte sacramentel, dissociant ainsi foi et baptême dans les mentalités occidentales. On relèvera surtout, pour notre propos, la mise en relief du ministre ; alors qu'autrefois il n'était pas nommé, même s'il accomplissait l'acte, il s'exprime désormais en *je*, comme l'auteur de l'action. Il est difficile de nier dans cette évolution une mise en relief du ministre, d'autant plus

18. Oraison sur les offrandes du Jeudi saint, citée dans *Sacrosanctum concilium* n° 2 et 6, *Lumen Gentium* n° 3, *Presbyterorum ordinis* n° 13 et *Optatam totius* n° 4.

importante qu'à l'exception des deux sacrements cités ci-dessus, la formule baptismale servit de matrice aux autres¹⁹. Ce changement d'accent est en cohérence avec l'évolution théologique de la scolastique ; le Père Gy a finement observé que l'expression de *forma sacramenti*, utilisée par Pierre Lombard, « prépare ou amorce déjà un déplacement d'attention des paroles du Christ redites par le prêtre vers les paroles consécratoires prononcées par le prêtre *in persona Christi*²⁰ ».

La tradition syrienne connaît elle aussi une formule baptismale construite à partir de Mt 28, 19, mais dans une tournure au passif, qui évite de nommer l'acteur liturgique. C'est le fameux « passif théologique », où la subtilité orientale n'a pas de mal à reconnaître que c'est Dieu l'auteur de l'action. Écoutons le commentaire qu'en donne Jean Chrysostome :

« Et pour t'enseigner aussi par là que le Père et le Fils et le Saint Esprit sont une seule substance, voici comment se fait la tradition du baptême. Lorsque le prêtre prononce sur l'intéressé : "Est baptisé Untel au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit", il lui plonge à trois reprises la tête dans l'eau et la relève, le disposant par cette initiation mystérique à recevoir la visite de l'Esprit Saint. Car ce n'est pas le prêtre seulement qui touche sa tête, mais aussi la droite du Christ. Cela ressort des paroles mêmes du baptiseur : il ne dit pas "Je baptise Untel", mais : "est baptisé Untel", montrant qu'il est seulement le ministre de la grâce et qu'il ne fait que prêter sa main, parce qu'il a été ordonné à cette fonction de la part de l'Esprit. Celui qui accomplit tout, c'est le Père, le Fils et le Saint Esprit, l'indivisible présidence de pouvoir agir dans l'Esprit, mieux que de laisser agir l'Esprit dans l'accomplissement de leur rôle litur-

19. Sur l'histoire de la formule baptismale, lire P. DE CLERCK, « Les origines de la formule baptismale », dans P. De Clerck-E. PALAZZO, dir., *Rituels. Mélanges offerts au Père Gy, op*, Paris, Éd. du Cerf, 1990, p. 199-213.

20. P.-M. GY, « Les paroles de la consécration et l'unité de la prière eucharistique selon les théologiens de Pierre Lombard à s. Thomas d'Aquin », dans G.J. BEKES-G. FARNEDI, éd., *Lex orandi, lex credendi. Miscellanea in onore di P. Cipriano Vagaggini*, Rome, 1980, p. 221-233, ici p. 222-223.

Trinité. C'est donc la foi en cette Trinité qui nous vaut la rémission des péchés, et c'est cette confession qui nous confère l'adoption filiale ²¹. »

La différence avec l'usage occidental (postérieur) est si forte qu'un copiste a écrit, dans la marge d'un manuscrit du XI^e siècle : « Contre les Latins ». On remarquera que Chrysostome cite, comme auteur de l'action, aussi bien « la droite du Christ » que « l'indivisible Trinité ». L'affirmation la plus nette, pour notre propos, est la phrase selon laquelle le ministre ne fait que prêter sa main, « parce qu'il a été ordonné à cette fonction de la part de l'Esprit » ; le catéchète confirme ici nos conclusions sur les prières d'ordination.

Cette conscience de la distinction entre le ministre liturgique et l'acteur divin est parfois exprimée également en Occident ; dans la prière d'ordination de l'évêque du rite gallican, par exemple, on trouve cette belle expression : « Que ta bénédiction soit sur lui, même si c'est par (le geste de) notre main ²² ».

« Et avec votre esprit »

On peut donc souhaiter que les prêtres revoient leur pneumatologie, et la théologie sacramentaire qui en découle. On peut espérer qu'ils se recyclent et renouvellent leur théologie eucharistique, y faisant une place à l'épiclese et au rôle transfigurant de l'Esprit. Mais il est un moyen plus économique de réaliser la déprise à laquelle ils

21. JEAN CHRYSOSTOME, *Huit catéchèses baptismales*, éd. A. Wenger, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sources chrétiennes » 50bis, 1970, p. 147-148.

22. *Missel de Leofric*, éd. F. Warren, Oxford, 1883, p. 217 ; voir P. DE CLERCK, « La prière gallicane de l'ordination épiscopale », dans G. FARNEDI, éd., *Traditio et Progressio. Studi liturgici in onore del prof. A. NOCENT*, osb, Rome, coll. « Studia anselmiana » 95, 1988, p. 163-176.

se voient invités aujourd'hui. Les chrétiens rassemblés leur rappellent, plusieurs fois au cours de la célébration, à quel titre ils agissent en tant que président, et sous l'inspiration de qui ils accomplissent les actes ministériels.

À chaque fois, en effet, que le président salue l'assemblée par le souhait « Le Seigneur soit avec vous », celle-ci lui répond : « Et avec votre esprit ». L'expression est biblique ; il suffit de citer, entre autres, *Ruth* 2, 4 ; *Lc* 1, 28 et *2 Thess* 3, 16. La langue hébraïque répugne à utiliser les pronoms personnels ; elle préfère désigner la personne par un de ses organes qui, dans la situation concrète, souligne mieux la modalité sous laquelle elle agit. Ainsi Marie s'exclame-t-elle : « Mon *âme* exalte le Seigneur, exulte mon *esprit* en Dieu mon Sauveur ». L'esprit désigne la personne en ce qu'elle a de plus spirituel. Quand donc, au souhait de celui qui la préside, l'assemblée répond : « Et avec votre esprit », elle le stimule à mettre en œuvre ses plus hautes capacités, à « élever son cœur » comme le dit le dialogue de la préface, de manière à pouvoir accomplir l'action liturgique avec justesse. Il serait souhaitable que les présidents, qui requièrent si souvent l'attention de leur assemblée, écoutent eux aussi la parole que les chrétiens leur adressent.

Mais il est encore un autre sens à ce souhait. Les Pères de l'Église d'Antioche, pour leur part, n'ont pas hésité à voir dans « l'esprit » ici désigné le Saint Esprit reçu par le prêtre lors de son ordination. La réponse de l'assemblée acquiert dès lors une surdétermination ; les chrétiens souhaitent en effet à celui qui a reçu la charge d'exercer la présidence de pouvoir agir dans l'Esprit, mieux : de laisser agir l'Esprit dans l'accomplissement de leur rôle liturgique. Écoutons le commentaire de saint Jean Chrysostome :

« S'il n'y avait pas de Saint Esprit, il n'y aurait pas de pasteurs et de docteurs dans l'Église ; car eux aussi ne le deviennent que par l'Esprit, comme le déclare Paul : *Dans ce troupeau, l'Esprit Saint vous a établis comme pasteurs et évêques* (Ac 20,28). Ne voyez-vous pas que cela aussi est l'œuvre de l'Esprit ? S'il n'y avait pas d'Esprit Saint

dans le Père et Docteur commun que voici ²³, lorsque, il y a un instant, il est monté à ce saint autel et qu'il vous a donné à tous la paix, vous ne lui auriez pas répondu tous ensemble : *Et avec ton Esprit*. Aussi, ce n'est pas seulement quand il monte à l'autel, ou quand il nous parle, ou quand il prie pour vous, que vous lui adressez ce souhait ; mais, aussi, lorsqu'il se tient à cette table sainte, quand il va offrir ce sacrifice redoutable (les initiés savent ce que je veux dire), il ne porte la main sur les oblats qu'après avoir demandé pour vous la grâce du Seigneur et que vous lui avez répondu : *Et avec ton Esprit*. Par cette réponse, vous vous remettez en mémoire que celui qui est visiblement présent ne produit rien, que les dons qui sont là ne sont pas l'œuvre de la nature humaine, mais que c'est la grâce de l'Esprit survenant et couvrant tout de ses ailes qui accomplit le sacrifice mystique ²⁴. »

On peut donc souhaiter que les présidents d'assemblée écoutent la voix du saint peuple de Dieu ! Ils l'entendront les stimuler à rassembler leurs plus hautes énergies pour accomplir l'action liturgique. Ils seront surtout invités à saisir qu'ils sont les serviteurs d'un Autre, et à trouver l'attitude personnelle la plus apte à signifier tout à la fois un engagement de tout l'être dans l'action et une déprise spirituelle. Entendant le souhait que les chrétiens leur adressent, ils seront conviés à habiter les actes qu'ils posent de manière ministérielle, c'est-à-dire sans faire écran à l'Acteur principal. Par là même ils se rapprocheront intérieurement du reste de l'assemblée.



23. L'auteur désigne l'évêque Flavien en présence de qui il prêche.

24. JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur la Pentecôte* 1,4 : PG 50, 458-459, traduite par J. Lécuyer, « 'Et avec ton esprit'. Le sens de la formule chez les Pères de l'Église d'Antioche », dans *Mens concordet voci*, pour Mgr Martimort, Paris, Desclée, 1983, p. 447-451, ici p.449. On retrouve ici la théologie du ministère signalée à la note 21 à propos du baptême.

L'Écriture et la tradition liturgique ne sont pas sans ressources pour offrir aux prêtres célébrants une théologie et une spiritualité de l'action ministérielle. Aux développements qui précèdent, on pourrait encore ajouter que, si le Nouveau Testament donne si peu de renseignements sur les personnes désignées à la présidence des assemblées, c'est dans la conviction que c'est le Christ qui véritablement préside le rassemblement, lui la Tête du corps. L'attestation la plus manifeste, ce sont les récits d'institution eucharistique et leurs quatre verbes caractéristiques, que l'on trouve aussi dans les multiplications des pains et à Emmaüs : le sujet en est toujours le Christ lui-même !

Ces vues théologiques sont susceptibles de faire mieux vivre les prêtres. Car c'est un des dangers des professions liées aux soins, à la guérison et aux conseils, qu'ils soient médicaux, psychologiques ou spirituels, d'en venir à penser à la longue que c'est le médecin qui guérit ou le prêtre qui sauve. Les documents que nous avons parcouru peuvent nous aider à considérer qu'il se produit là un court-circuit : ce n'est ni le prêtre qui sauve ni même les sacrements, mais Dieu qui sauve par la médiation des sacrements dont le prêtre préside à la célébration. En ce domaine, les formulations elliptiques peuvent causer beaucoup de tort.

Ce cahier de la revue porte comme titre « l'expérience du prêtre célébrant ». Celui-ci n'a-t-il pas conscience, en certaines célébrations, d'être véritablement habité par l'Esprit de Dieu, et comme « dépassé » dans l'exercice même de son ministère ? Ne lui est-il jamais arrivé, dans une homélie, ou la prière eucharistique, ou l'expression du pardon des péchés, de percevoir vivement que c'est l'Esprit du Christ qui agit en lui ? Les lignes qui précèdent ont pour seule ambition de faire croître cette conscience, en la fondant davantage, et de contribuer ainsi au développement de liturgies véritablement spirituelles.

Paul De Clerck

Résumé

Constatant que les articles précédents souhaitent une plus grande coresponsabilité entre prêtres et laïcs, ce qui suppose une déprise de la part des premiers, l'auteur se propose de fonder celle-ci en théologie. Il développe donc une pneumatologie du ministère, en se basant principalement sur les ressources offertes par la liturgie. Il rappelle d'abord des orientations bibliques peu soulignées, puis il analyse les prières d'ordination, qui présentent le ministère comme un don de l'Esprit. Il montre l'intérêt des épiclèses, et attire l'attention sur les risques des formules sacramentelles occidentales en *je*. Il déploie enfin les ressources du répons « Et avec votre esprit ». L'article veut attirer l'attention sur la distinction entre l'acteur liturgique et l'auteur de la grâce.

23. L'Esprit de Dieu, et comme « dépasse » dans l'exercice même de son ministère ? Ne lui est-il jamais arrivé, dans une homélie, ou la prière eucharistique, ou l'expression du pardon des péchés, de percevoir vivement que c'est l'Esprit du Christ qui agit en lui ? Les lignes qui précèdent ont pour seule ambition de faire croire cette conscience, en la fondant davantage, et de contribuer ainsi au développement de liturgie véritablement spirituelle. J. 23.

24. Jean Chrysostome, *Homélie sur la Pentecôte* 1,4 : PG 50, 458-459, traduit par J. Lécuyer, « Et avec ton esprit ». Le sens de la formule dans « l'Église d'Antioche », dans *Mens concordés* pour Mgr Martimort, Paris, Desclée, 1983, p. 447-451, ici p. 447. On retrouve ici la théologie de ministère signalée à la note 21 à propos du répons.